



## VENEZUELA - Ouverture du débat pour construire une nouvelle loi du travail

Thierry Deronne

samedi 7 avril 2012, mis en ligne par [Thierry Deronne](#)

« *Démocratiser le monde opaque de la production* », « *Mettre en place des conseils des travailleurs* », « *éliminer la division du travail* », « *réduire la durée du travail pour faire place au temps de la vie* », « *créer la propriété sociale des moyens de production* » : les objectifs qui fondent historiquement l'existence de la gauche sont bien vivants... au Venezuela. Alors qu'en Europe, en Espagne par exemple, la loi du travail est revue et corrigée pour la rendre plus favorable au patronat, le Venezuela a lancé il y a quelques mois un débat public pour élaborer une loi qui « *paie enfin la dette que possède encore la révolution vis-à-vis des travailleurs* ».



La loi actuelle reste en effet très favorable à un secteur privé dominant, et marquée au coin du néolibéralisme et des accords de Punto Fijo (1961) par lesquels sociaux-chrétiens et sociaux-démocrates avaient fixé le contrôle politique de l'État. Pour que la nouvelle « *Loi organique du travail* » (LOT) que signera le président Chávez le 1er mai prochain soit le fruit d'un débat pluraliste, la commission présidentielle reçoit les propositions que rédigent des mouvements sociaux aux quatre coins du pays : syndicats, mouvements de jeunes, organisations de femmes, coordinations de concierges, de producteurs agricoles ou de pêcheurs, etc...



Ainsi les militants de la JOC (Jeunesse ouvrière catholique) ont réalisé un diagnostic précis des atteintes aux droits des jeunes travailleurs (*photo*). « *Non-reconnaissance des jeunes travailleurs du secteur informel* », « *mauvais traitements et agressions au travail* », « *licenciements injustifiés* », « *irrespect du droit lié au premier emploi* », « *stages sans paiement de salaires* », « *pas d'accès à la santé dans les centres de travail* », etc.. L'axe central de leur proposition est que la loi consacre enfin les jeunes travailleurs comme sujets de plein droit, en garantissant l'égalité et en punissant sévèrement les patrons coupables de discriminations. Parmi les propositions, on notera entre autres :

- Le patron devra garantir que 25% au moins du personnel soit composé de jeunes. Ceux-ci bénéficieront d'un régime spécial qui leur permette d'étudier tout en travaillant, sans que cela affecte ni leur salaire, ni la stabilité de l'emploi.
- Le patron devra garantir les moyens concrets de la formation intégrale des travailleurs durant la journée de travail (ce qui vaut pour les syndicats, délégués de prévention et membres du Conseil des Travailleurs).
- L'interdiction de pré-requis à l'embauche tels qu'expérience préalable ou période d'essai.
- Les pleins droits à la participation politique et à l'organisation dans les centres de travail, pour le mouvement syndical comme pour les conseils des travailleurs.
- Les pleins droits aux assemblées permanentes comme moyens de prises de décisions et de consultations syndicales et des conseils de travailleurs pendant les heures de travail ou pendant le temps libre.

Osvaldo Vera, député socialiste (PSUV) et membre de la commission présidentielle qui rassemble les diverses propositions, explique que la loi modifiera le rôle du Ministère du Travail. « *Il cessera d'être neutre et se mettra du côté du travail, non plus de celui du capital* ». M. Vera évoque la création d'un fonds pour le paiement des divers droits sociaux dus aux travailleurs, alimenté par 3% des royalties pétrolières. « *Ainsi, tout travailleur qui quitte son poste pour prendre sa retraite, ou parce qu'il démissionne ou se fait licencier, pourra compter sur le paiement rapide de ses droits ou de ses indemnités* ». La figure du « *licenciement injustifié* » sera éliminée de la loi et remplacée par le « *licenciement illégal* ».



Depuis la salle de réunion des conseils communaux du secteur Valentin Valiente de la ville de Cumaná, sur la côte (*photo*), des dirigeants syndicaux parmi lesquels Marcela Maspero (UNETE, syndicat bolivarien) ont annoncé la remise de propositions le 22 mars prochain dans le cadre d'une grande mobilisation nationale à Caracas. Elle a exigé que la commission présidentielle rende publique l'ensemble des propositions : « *Il n'y a aucune clarté et nous ne pouvons nous démobiliser vu la compromission de secteurs locaux du ministère du travail et le retard de certains dossiers, comme c'est le cas pour les 18 travailleurs de l'entreprise privée Toyota licenciés en septembre 2011, et dont le retour au travail a été repoussé durant 5 mois* ».



**Dans l'État agricole de Portuguesa, une cinquantaine de travailleuses se réunissent à l'occasion de la Journée internationale de la femme**

**« Nous sommes toutes travailleuses, dans tous les aspects de la vie »**

Sindia Aguilar et Yilvany Martínez de l'entreprise Protécnica, Patricia Méndez de l'entreprise Molinera, Carolina Gana et Milena Hernández de l'entreprise Proarepa, Camila Rodríguez de ATC, Johanna Rojas et Ninfa Riera, de Pronutricos, Rosa Landínez (Communauté de Píritu), María Mendoza (Venearroz) et Olga Angulo (Arroz del Alba), entre autres, veulent « *adapter la loi à nos besoins concrets et en particulier réaliser l'équité totale entre hommes et femmes au travail* ». Chacune d'elles va réunir le plus grand nombre possible de travailleuses dans d'autres entreprises pour poursuivre la discussion.

À l'autre bout du pays, des femmes de l'État de Vargas (Maison de la Femme de la mairie, Zone éducative de Vargas, Direction régionale de la Santé, Organisation des femmes Josefa Joaquina Sánchez, etc..) exigent que la loi « *visibilise la femme travailleuse sous toutes ses facettes : femme qui travaille au foyer, paysanne ou commerçante informelle* ».



Aimée Benítez, du mouvement Josefa Joaquina Sánchez : « *L'égalité absolue est indispensable. Nous sommes toutes travailleuses, dans tous les aspects de la vie. Nous défendons des propositions comme le fonds de sécurité sociale financé par les entreprises publiques et privées, pour résoudre les difficultés des travailleu(r)ses indépendantes* ».

Les femmes appuient la réduction de la durée du travail de 8 à 6 heures par jour, l'extension du congé prénatal à deux mois comme droit inaliénable et du congé postnatal à six mois, un droit qui pourrait être étendu à tout proche qui aide à prendre soin de l'enfant jusqu'à l'âge d'un an. On défend la proposition de « *garderies dans les entreprises publiques et privées pour, notamment, garantir le temps de l'allaitement maternel* ».

### **Renaissance légale du « Conseil des travailleurs »**



Un des buts de la nouvelle loi est de rattraper le retard pris dans la création de la figure légale du « *Conseil des travailleurs* » que le Parti communiste du Venezuela avait déjà proposée à l'Assemblée nationale en 2007. Quel est le but de ces « conseils », revendication historique de la gauche mondiale [1] ?

Pas de collaborer avec le patronat pour augmenter l'emprise du capital sur le travail mais de devenir une forme d'organisation supérieure des travailleurs, qui exercera le contrôle social sur la production et sur l'administration des entreprises, prendra une part active aux décisions et développera la participation directe de la population dans les centres de travail publics comme privés. Les « conseils de travailleurs » ne se substitueront donc pas aux syndicats, maintenus dans la nouvelle loi, mais leurs membres jouiront de la même protection légale que les militants syndicaux. Il s'agit en fait de démocratiser le monde du travail. Les entreprises mixtes et privées ne pourront en aucun cas faire obstacle à leur constitution ni à leur fonctionnement, sous peine de sanctions.

## Notes

[1] La journaliste Carolina Hidalgo (Ciudad CCS) rappelle qu'au Chili en 1973, les travailleurs chiliens s'organisèrent spontanément sous la forme des « cordons industriels », sorte de conseils de travailleurs constitués dans chaque secteur pour faire face aux pénuries provoquées par l'opposition et par le gouvernement états-unien sous la présidence de Salvador Allende. Dans ces cordons industriels les ouvriers prenaient les décisions sur la production et fonctionnaient indépendamment du gouvernement.



Dans les premières années de la révolution russe, avant l'époque stalinienne, les « soviets » désignaient des assemblées d'ouvriers, de soldats, de paysans comme force fondamentale de transformation. En 1918, en Allemagne, l'opposition à la Première Guerre mondiale et à ses pénuries et à la monarchie prussienne furent le point de départ des conseils de travailleurs, de marins et de soldats. Cette année-là des milliers de ces organisations s'établissent dans 18 villes allemandes. En Espagne, en 1936, de nombreuses expériences semblables appelées « collectivités » surgirent au sein du mouvement républicain en lutte contre les franquistes. Ces structures contrôlées par les travailleurs assumèrent dans certains cas les services municipaux, voire le pouvoir municipal. En 1937, ces « collectivités » furent anéanties sous l'action des troupes franquistes.